

Délibération N°2022/SMPRR-CS-222

Objet : Modification de l'organigramme :

Le comité syndical du Parc Routier de la Réunion, s'est réuni le mercredi 19 octobre 2022 à 11h00 en seconde séance, suite à l'absence de quorum lors de la séance du 12 octobre, en présentiel et par visioconférence selon les dispositions mentionnées dans la convocation du Président du Syndicat mixte du Parc Routier de la Réunion, compte tenu des mesures sanitaires en cours et en présentiel sur le Site du PORTAIL – Aire du Portail 97 436 Saint Leu. En l'absence du Président, la 1^{ère} vice-présidente dirige la réunion.

Nombre total de délégués : 14 dont 7 titulaires et 7 suppléants

Présents :

Absents :

Procuration :

Les membres à voix délibérative présents étaient :

Pour la Région Réunion :

- Madame Virginie GOBALOU
- Monsieur Patrice BOULEVART

Pour le Département de la Réunion :

Pour le SDIS de la Réunion :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612 et L2121-31 et L5216-5,

Vu l'article 5.3 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion définissant les attributions du Comité syndical

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat Mixte du Parc Routier de la Réunion fixant les attributions du Président et des Vice-présidents

Vu la délibération N°2021/SMPRR-CS-172 sur la désignation du Président du SMPRR ;

Vu le projet d'organigramme annexé à la présente délibération ;

Vu le projet de fiche de poste annexé à la présente ;

Vu les statuts du SMPRR du 29 mars 2022 ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 12/10/2022 ;

Monsieur le Président rappelle que l'effectif du SMPRR est actuellement de 60 agents. L'établissement est composé 4 services dont

- Un service fonctionnel : administration.
- Trois services opérationnels : exploitation, atelier, magasin.

Monsieur le Président précise que le service administration est composé de cinq unités :

- Ressources humaines : 2 agents
- Comptabilité : 3 agents
- Moyens généraux : 2 agents
- Secrétariat et formation : 1 agent
- Informatique : 1 agent

Monsieur le Président propose la création d'un cinquième service dédié à la gestion de l'analytique et de l'informatique. Cette création sera mise en œuvre courant 2023, pour tenir compte des disponibilités budgétaires. Cette modification est motivée par les éléments suivants :

- Le Rapport de la Chambre régionale des comptes édité le 30 mars 2021 recommande de sécuriser l'ensemble des infrastructures informatiques du SMPRR et de mettre en place un plan de renouvellement informatique.

Le SMPRR dispose en interne d'un gestionnaire et externalise les missions plus techniques auprès d'un cabinet. Cependant, il apparaît des difficultés dans le suivi des missions de ce cabinet et l'effectif dédié en interne est insuffisant pour assurer une gestion optimale du parc informatique. Par ailleurs, les projets de l'établissement dans ce domaine sont en perpétuelles évolutions ;

- Mise en place d'un logiciel de gestion des temps ;
- Développement de l'application VOLCAN ;
- Evolution des fonctionnalités du logiciel de gestion du parc automobiles ;
- ...

De plus, dans un souci d'efficience, il conviendrait de regrouper au sein d'un même service toutes les missions liées :

- A la gestion de la télésurveillance ;
- A la gestion des télécommunications (mobiles, fixe...) ;
- A la définition et l'évolution de la politique en matière de sécurité informatique ;
- A la conception d'une organisation optimale et sécurisée de l'architecture des systèmes, des réseaux et des flux d'information ;
- A l'anticipation des évolutions des technologies de l'information et de la communication ;
- A la mise en œuvre d'un politique en conformité avec la RGPD.

Aussi, la combinaison des développements à venir et de la maintenance générale préventive et curative à opérer nécessite la création d'un service dédié à ces missions.

Monsieur le Président ajoute que la création de ce cinquième service s'avère d'autant plus nécessaire pour assurer le traitement informatique des données de la comptabilité analytique. En effet, afin d'affiner les coûts par service, un traitement régulier est impératif pour pouvoir à terme proposer une mise à jour du barème. Cette mission requière une expertise en la matière.

A ce titre Monsieur le Président propose de :

- Créer un service « informatique et gestion analytique » ;
- Créer un poste de responsable informatique sur le cadre d'emploi des techniciens territoriaux et justifiant d'une expérience d'au moins 10 ans dans le domaine informatique ;
- De supprimer l'unité informatique existante au sein du service administration et de rattacher le gestionnaire actuel sur ce nouveau service ;
- De supprimer le poste de chef d'équipe suppléant ;
- De mettre à disposition un local dédié ;
- De modifier l'organigramme ainsi que le tableau des effectifs.

Par ailleurs, Monsieur le Président rappelle qu'il est impératif de mettre en adéquation les contraintes budgétaires avec les besoins en personnel. Aussi, afin de maintenir l'effectif sur emploi permanent à 60, il préconise de supprimer un emploi de chef d'équipe suppléant. Cette suppression n'entrave pas le bon fonctionnement du service dans la mesure où ce poste demeure vacant depuis bientôt un an et que les évolutions à venir ne nécessiteront pas de le pourvoir.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité syndical :

- **APPROUVE** la modification de l'organigramme et du tableau des effectifs selon les termes de la présente délibération courant 2023 ;
- **AUTORISE** la création du service informatique et gestion analytique ;
- **AUTORISE** la création d'un emploi de responsable informatique et analytique et la suppression du poste de chef d'équipe suppléant ;
- **AUTORISE** la suppression de l'unité informatique rattachée au service administration ;
- **AUTORISE** à mettre en œuvre la réorganisation des services à compter de 2023 afin de prévoir les crédits nécessaires ;

A Sainte Clotilde, le 19/10/2022

Le Président du Parc Routier de la Réunion


Monsieur Jacques TECHER